

Séance ordinaire

Membres en exercice : 11
Présents : 09
Absents excusés représentés : 2
Absent : 0

Présidente de la séance, par délégation du Président : Mme SKOTAREK Karine, Vice-Présidente
Secrétaire de séance : Mme Maryline MARLIERE

Etaient présents :

MMmes Alain MENSION - Karine SKOTAREK - Pierre LABBE - Maryline MARLIERE - Pascaline VITELLARO - Marie-Louise LEMAIRE (arrivée au point n°2) - Stéphanie LEMAIRE - Liliane DAQUET - Jean-Michel FIRMIN.

Etaient absents excusés représentés :

MMmes Claude DEFLANDRE représenté par Jean-Michel FIRMIN – Marie-Paule DELOFFRE représentée par Pierre LABBE

Objet : Révision du barème de l'aide extra légale.

Mme la Vice-Présidente propose aux administrateurs de réviser le barème de l'aide extra-légale à hauteur de 4,80 % avec effet au 1^{er} janvier 2024, comme suit :

Barème de l'aide extra-légale	Barème 2023	Proposition 2024
1	643,03 €	673,89 €
2	964,00 €	1 010,27 €
3	1 156,36 €	1 211,86 €
4	1 386,71 €	1 453,27 €
5	1 636,72 €	1 715,28 €
6	1 900,20 €	1 991,40 €
7	2 166,70 €	2 270,70 €
8	2 426,22 €	2 542,67 €
9	2 669,55 €	2 797,68 €

Adopté à l'unanimité.
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Mme Maryline MARLIERE



Par délégation du Président,
Mme Karine SKOTAREK
Vice-Présidente du CCAS

Publiée sur le site internet le 12/12/2023